

**MAIRIE**  
**d'USSON-du-POITOU**  
**- Vienne –**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 2 mai 2016**

### **COMPTE-RENDU**

■ **Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2016**

Le procès-verbal du 21 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

■ **Vote des subventions 2016 aux associations**

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant des subventions allouées en 2015 :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montant alloué en €</b>
ACCA	103.00
ADMR USSON	270.00
ADSB USSON (Donneurs de Sang)	103.00
Amicale des Sapeurs Pompiers	108.00
APE Ecole Publique	552.00
APEF Familles Rurales (Maison familiale de Gençay)	103.00
APEL Ecole Saint Joseph	552.00
APPMA La Tanche de la Clouère	103.00
Club de Gymnastique Volontaire	450.00
Club de la Joie de Vivre	256.00
Club de Natation de l'Isle-Jourdain (SO : 292.49 + podium : 67.79)	360.28
Club Omnisport Ussonnais	7 578.00
Comité des Fêtes	1 407.00
Coopérative Scolaire Ecole Publique	307.00
Culture et Créations Ussonnaises	500.00
Ecomusée du Montmorillonnais	660.50
ELAN	408.00
Foyer Socio Educatif (Collège de Gençay)	103.00
FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement 86)	295.00
La Prévention Routière (Comité Départemental de la Vienne)	103.00
Le Pédalier Ussonnais	205.00

Le Souvenir Français (Comité de Gençay)	54.00
Les Amis de Folschviller	103.00
Les Restos du Cœur	205.00
Office du Tourisme de Gençay	400.00
Pétanque Club Ussonnais	205.00
Promotion de la Lecture dans le département de la Vienne (BDV)	292.00
Secours Catholique (Délégation de Poitiers)	205.00
Section UFAC Usson	154.00
UCIAL	689.00
UNC	154.00
Union Sportive Ussonnaise (USU)	612.00
Figaro Si Figaro La ( <i>délib. du 25/01/2016</i> )	850.00
Lire et Faire Lire (50 à 100 €)	60.00
Cycle Amical de Civray	700.00
<b><i>Autre demande de subvention 2016</i></b>	
COMC (Trophée des champions du 05/10/2016)	5 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>24 209.78</b>

Monsieur le Maire précise que le versement de la subvention ne sera effectué qu'après remise du bilan financier et d'un relevé d'identité bancaire de l'association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres  
(vote à main levée : 13 OUI - 1 CONTRE pour le versement de 5 000€ au COMC)

- **accepte la proposition de Monsieur le Maire et vote les subventions aux associations pour l'année 2016.**

#### ■ **Transfert des stands de tir de Mauprévoir et Montmorillon**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montmorillonnais en date du 22 mai 2015 relative à la reconnaissance d'intérêt communautaire des stands de tir de Mauprévoir et Montmorillon.

A cet effet, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a été amenée à se prononcer sur le transfert des deux stands de tir et a émis son rapport le 23/02/2016 (voir pièce annexe).

L'ensemble des communes membres de la CCM doivent se prononcer, même si elles ne sont pas territorialement concernées par le transfert.

La charge nette transférée à la CCM s'établit à la somme de :

- 2 025 Euros pour Mauprévoir
- 5 750 Euros pour Montmorillon

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui aboutit à la définition de la charge nette transférée à la CCM de 7 775 Euros.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- émet un avis favorable au transfert des stands de tir de Mauprévoir et Montmorillon selon les modalités validées par la CLECT.

### ■ CONSEIL DÉPARTEMENTAL : Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subventions du Conseil Départemental, au titre d'ACTIV (Accompagnement des communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) Volet 3 « Dotation de Solidarité Communale », pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Montant HT de la dépense	Montant TTC de la dépense	Subvention sollicitée
Travaux de réhabilitation des bâtiments communaux (Mairie, Salle Omnisport, La Poste)	26 462.00 €	31 524.00 €	9 526.00 €
Acquisition de matériels de voirie	38 943.08 €	46 731.69 €	14 480.00 €
Travaux d'amélioration de la voirie communale	24 694.00 €	29 632.80 €	8 890.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès du Conseil Départemental, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### ■ Espace Arnaud LEPERCQ

En concertation avec Monsieur Olivier LEPERCQ (représentant de la famille), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le nom de « Espace Arnaud LEPERCQ » au complexe sportif Chemin du Désert, afin de rendre hommage à M. LEPERCQ, Ancien Maire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte de dénommer le complexe sportif Chemin du Désert « Espace Arnaud LEPERCQ » afin de rendre hommage à Monsieur A. LEPERCQ et à toutes les réalisations dont il a été à l'initiative.

### ■ Poste de chargé d'accueil

Afin d'alléger la surcharge de travail du service administratif suite au départ à la retraite de la Secrétaire Générale, Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel au poste de chargé d'accueil, à compter du 6 juin 2016, à temps non complet à hauteur de 28 heures/semaine, pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,  
(vote à main levée : 13 OUI - 1 NON)

- **autorise** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de 12 mois.

**Séance levée à : 22h00.**